

**Étaient Présents** : M. DEGORCE Guy ; Mme BARD Isabelle ; M. BERLIOZ Jean ; Mme BORDES Fabienne ; Mme BLUM Marie-Hélène ; M. CHADEBEC René ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; M. GALABRUN David ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

**Étaient excusés** : Mme MILLE Marielle (pouvoir à Mme BLUM Marie-Hélène) ; M. FRIESS Jacques (pouvoir à M. DEGORCE Guy)

**Secrétaire de séance** : Mme BLUM Marie-Hélène.

**1 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire par délégations consenties par le Conseil Municipal (article 2122.22 du CGCT)**

M. le Maire, Président de la séance, informe l'assemblée qu'il n'a pas exercé le droit de préemption pour la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée sous le n° 063 049 15 DIA03, et qu'il n'est pas nécessaire de faire appel à la ligne de trésorerie.

**2 - Approbation du compte-rendu du Conseil précédent**

Le compte rendu de séance du 27.02.2015 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention).

**3 - Choix du cabinet d'études chargé de la révision du Programme d'Aménagement de Bourg et demande de subvention au Conseil Général pour cette opération au titre de 2015**

L'estimatif de ce programme s'élève à 12 000,00 € HT. Cette étude est susceptible d'être financée par le Conseil Général avec un taux de subvention de 60% (7.200,00 €) et dans le cadre de la réserve parlementaire (2.000,00€).

Entendu le rapport du Maire et de M. BERLIOZ – membre du comité de pilotage - sur l'analyse des offres, le rapport de présentation de la consultation ayant été transmis à chaque conseiller, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de :

- retenir l'offre de la Sarl POLLEN AMENAGEMENT, dont le montant s'élève à 12 000,00 € HT pour réaliser l'étude de la révision du PAB ;
- solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général, l'inscription de cette étude au titre des subventions d'équipement « Programme d'Aménagement de Bourg » - année 2015 ;
- autoriser M. le Maire à signer le marché d'étude et toutes les pièces afférentes lorsque les accords de subvention seront obtenus ;
- prévoir les crédits nécessaires à cette dépense au budget primitif de l'exercice 2015, en section d'investissement.

**4 - Vote du Budget annexe de l'Assainissement de l'exercice 2015**

Conformément aux propositions de la commission des finances réunie le 17 mars dernier, le projet de Budget Annexe du Service de l'Assainissement, exercice 2015 est présenté par Monsieur le Maire à l'Assemblée. La section d'exploitation s'équilibre à 61 682,70 € et l'investissement à 67 617,58 €.

Mis aux voix, et après en avoir délibéré, le Budget Annexe du Service de l'Assainissement, exercice 2015 est voté à l'unanimité, par opération d'équipement pour la section d'investissement et par chapitre pour la section d'exploitation.

Ce document et ses annexes sont consultables en mairie.

**5 - Fixation des taux des trois taxes directes locales pour 2015**

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition de l'année 2014 (soit un coefficient de variation proportionnelle égal à 1,000000). Les taux des taxes locales pour 2015 seront par conséquent fixés comme suit :

TAXES	BASES prévisionnelles  2015	TAUX votés  en 2014	PDT FISCAL attendu 2015	Taux moyen communaux 2014		Taux plafonds 2015
				national	départ.	
TH	635 400	8,46	53 755	23,95	23,92	59,88
TFBP	523 700	8,21	42 996	20,20	20,86	52,15
TFPNB	17 641	82,82	17 641	48,53	80,26	200,65
	1 169 100		114 392			

### **6 - Attribution des subventions communales pour 2015**

Afin d'éviter le risque de prise illégale d'intérêts et d'irrégularité de la délibération, M. CHADEBEC René, Adjoint au maire, Président du FC BOUZEL et M. de FONTENAY Dominique, Conseiller Municipal, Trésorier de « Les amis du Jauron », quitteront la séance au moment du vote attribuant les subventions pour 2015 à l'association concernée.

Sur propositions de la Commission des finances réunie le 17.03.2015 et du Bureau Municipal réuni le 25.03.2015, le Conseil Municipal, décide de voter au budget primitif de l'exercice 2015, les crédits à verser aux associations comme suit :

DETAILS	2014	2015	Détail du vote 2015
ASS amis du Jauron	200,00	150,00	14 Pour
ASS des pinceaux et des ailes		100,00	11 Pour / 2 Contre / 2 Abst <sup>o</sup>
Amicale des sapeurs-pompiers	200,00	200,00	15 Pour
ASS Maires du PDD	196,80	197,21	15 Pour
ASS Maires Ruraux du PDD	100,00	100,00	15 Pour
Amis de la médiathèque départementale de prêt	60,00	60,00	15 Pour
AICRI		0,00	15 Pour
FC BOUZEL	500,00	500,00	14 Pour
FDGDON du PUY-DE-DOME - FREDON	50,52	180,00	Délibération du 27.02.15
<b>TOTAL BP COMMUNE</b>	<b>3 321,32</b>	<b>1 487,21</b>	
EPICERIE SOLIDAIRE ET SES ATELIERS	500,00		Délibération à venir
Fonds de Solidarité Logement (FSL)	300,00		réunion du CCAS
ASS AIDER	216,00		du 31/03/2015
ASS Donneurs de sang Canton de Vertaizon	150,00		
MISSION LOCALE	972,00		1,35x 723 hab
POLE ADULTES / API	108,00		0,18x723hab
<b>TOTAL BP CCAS</b>	<b>2 246,00</b>	<b>0,00</b>	

VU l'appel à cotisation de l'AICRI en date du 11.02.2015, considérant que les services proposés par l'AICRI ne correspondent plus aux besoins de la collectivité, que le coût de l'adhésion annuelle non négligeable pour le budget de la collectivité dans un contexte financier difficile, et qu'aucune remise n'est accordée aux collectivités adhérentes à l'AICRI sur l'achat de logiciels et sur la maintenance de la société JVS MAIRISTEM, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide ne plus adhérer à l'association AICRI.

### **7 - Attribution de chèques cadeaux pour la fin d'année 2015 aux agents communaux**

Dans le cadre de la politique d'action sociale de la commune en faveur de ses agents, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer des chèques cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année, comme suit : - Agents titulaires à temps complet ou incomplet : 110,00 € par agent.

## **8 - Proposition de devis à prévoir au budget primitif 2015**

➤ Suite aux consultations, et sur proposition de la commission des finances, réunie le 17 mars dernier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité retient les offres suivantes, à inscrire en section d'investissement au budget primitif 2015 :

- AU LIVRE DORE, réalisation de reliure de 6 anciens registres d'état civil, d'un montant égal à 591,00 € HT ;
- E.S.A.T. du CCAS de CLERMONT-FD, réalisation de 3 registres (délibérations et arrêtés) au format A4, dorure comprise, d'un montant égal à 219,39 € HT (absence de TVA) ;
- MIC SIGNALOC, acquisition de 3 panneaux de signalisation pour instaurer un sens interdit Rue du Foyer, d'un montant égal à 250,59 € HT.
- MARTINS ELECTRICITE, fourniture et pose en urgence de luminaires de la cantine aux normes actuelles de sécurité, d'un montant égal à 925,50 € HT.

➤ Suite à la présentation de Mme DELARBRE, adjoint au Maire, relative aux conditions de fonctionnement du point lecture en lien avec la médiathèque départementale, un crédit de 500,00 € est voté en section d'investissement pour l'achat de livres afin de compléter le fonds de la bibliothèque municipale. Les bénévoles sont chargés du choix et de l'achat des ouvrages comme les années précédentes.

➤ Un crédit de 2 700,00 € est également provisionné au compte 2183 du budget primitif 2015, afin de procéder à l'acquisition d'un copieur couleur et permettant la dématérialisation des procédures comptables et budgétaires dans le cadre du protocole PESV2. Des devis seront sollicités auprès de prestataires.

➤ Suite aux consultations, et sur proposition de la commission des finances, réunie le 17 mars dernier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité retient les offres suivantes à inscrire en section de fonctionnement au budget primitif 2015 :

- AUVERGNE SECURITE INCENDIE : remplacement des BAES hors service suite à la vérification annuelle, d'un montant égal à 777,50€HT ;
- E2S : remplacement de la régulation de la chaufferie à l'école, d'un montant égal à 1861,20€ HT ;
- MARTINS ELECTRICITE : mise en conformité des installations électriques suite au contrôle annuel de la société DEKRA dans les bâtiments communaux, d'un montant égal à 533,90 € HT ;
- SEMERAP : balayage mécanique des voies publiques - projet 2015 (9 passages) pour un montant égal à 3947,00 € HT, et projets 2016 (7 interventions) pour un montant égal à 3070,00 € HT.

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention financière établie entre les communes de BOUZEL, VASSEL et VERTAIZON pour la réparation de 2 « ponts » situés en limites avec la commune de VASSEL. La participation s'élève à 625,24 € TTC pour BOUZEL (soit 1/8ème du coût des travaux), les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits en section de fonctionnement au budget primitif 2015.

## **9 - Vote du Budget Primitif de l'exercice 2015**

Sur propositions de la commission des finances réunie le 17.03.2015, et mis aux voix, après en avoir délibéré, le Budget Primitif de l'exercice 2015 est voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement (pour un montant égal à 439 928,98€) et d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » (pour un montant égal à 210 191,35€).

Ce document et ses annexes sont consultables en mairie.

POUR AFFICHAGE, le 02 avril 2015  
Le Maire, Guy DEGORCE

